CHALLET

Informations municipales
N° 233

REUNION DU JEUDI 4 DECEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le 4 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Challet, légalement convoqué le 2 décembre en session extraordinaire, s'est réuni sous la présidence de Madame Hélène DENIEAULT, Maire.

Présents : MM. Pascal HOYAU, Daniel MORVAN, Jean-Marc EDELIN, Bernard DEMICHEL, Jérôme FERRON, Stéphane CALMEIN, Mme Alexandra GAUDET, MM. Pierre-Yves DUPUY et Gaël GLOTIN.

Secrétaire de séance : M. Gaël GLOTIN

Absent excusé : M. Lionel DELAHOCHE ayant donné procuration à Mme Hélène DENIEAULT.

°°°°°°°°°°°°°°°°

- **Décision Modificative n°9 :**

Lors de l'élaboration du budget 2014, voté le 11/04/2014, certains articles ont été sous-évalués dans le chapitre des charges du personnel, une modification budgétaire est donc nécessaire du chapitre 67 vers le chapitre 012, à savoir :

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles
Compte 678 : Autres charges exceptionnelles - 50,00 €

Chapitre 012 – Charges du personnel et frais assimilés
Article 6411 : Personnel titulaire + 50,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, accepte la modification budgétaire proposée.

- **Décision Modificative n°10 :**

Lors de l'élaboration du budget 2014, voté le 11/04/2014, les travaux d'extension du réseau électrique et du réseau téléphonique rue de Fresnay ont été imputés dans le mauvais chapitre de la section investissement ;

Il y a lieu de faire la modification budgétaire suivante :

Chapitre 23 - Immobilisations en cours
Compte 2312 - op 0114 : Agencements et aménagement de terrains - 22 400,00 €

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles
compte 2041 - subventions d'équipement aux organismes publics
204172 - op 0114 : Bâtiments et installations + 18 300,00 €

compte 2042 - subventions d'équipement aux personnes de droit privé
20422 - op 0114 : Bâtiments et installations + 4 100,00 €

Après délibération, le Conseil Municipal, accepte la modification budgétaire proposée.

Fin de séance : 20 heures 50

Prochain conseil prévu 19 décembre 2014